

LA FONDATION LE REFUGE OBTIENT LE LABEL " DON EN CONFIANCE "



La Fondation Le Refuge obtient le label "Don en Confiance", à l'issue de la période d'instruction de sa candidature.

Cette labellisation signifie que la Fondation satisfait aux quatre grands principes du Don en Confiance : respect du donateur, transparence, recherche d'efficacité et probité et désintéressement.

Le label a été accordé à la suite d'un examen approfondi des pratiques et du fonctionnement de la Fondation qui a duré trois ans, au cours de laquelle l'équipe de gouvernance a été totalement renouvelée et des progrès majeurs constatés en matière de gestion. Il implique également un engagement formalisé de la Fondation à s'inscrire dans une démarche de progression constante.

Le label sera remis en cause tous les trois ans, pendant lesquels un contrôle continu sera assuré par le Don en Confiance.

La Fondation Le Refuge rejoint ainsi les 95 autres associations et fondations engagées dans le respect des exigences déontologiques de la Charte, pour assurer aux donateurs un don en toute confiance.

Créée en 2003 à Montpellier, Le Refuge a pour objet de prévenir l'isolement et le suicide des jeunes LGBT+, de 14 à 25 ans. Grâce à ces 20 dispositifs d'accueil en France, la Fondation héberge et accompagne socialement et psychologiquement ces jeunes victimes de LGBT-phobies en situation de rupture familiale. La Fondation gère également une ligne téléphonique disponible 24h/24. Elle propose enfin des actions de sensibilisation, notamment en milieu scolaire. Depuis le 1er mars 2021, Michel Suchod est le Président de la Fondation Le Refuge.

"La labellisation de la Fondation Le Refuge par le Don en Confiance est une vraie preuve de reconnaissance pour notre organisation reconnue d'utilité publique depuis 2011. Ce label atteste un peu plus de notre transparence vis-à-vis de nos financeurs et de nos soutiens. Il est aussi la preuve que notre Fondation poursuit sa professionnalisation avec rigueur et méthode. Je souhaite souligner que ce label nous apporte un vrai soutien public pour notre travail au service des centaines de jeunes LGBT+ que nous accueillons chaque année et qu'il nous permet de faire progresser nos process ainsi que notre organisation." Michel Suchod, président de la Fondation Le Refuge

À PROPOS

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 30 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité du public. Son action se fonde sur l'élaboration d'une Charte de déontologie, la labellisation des organismes volontaires et le contrôle continu des engagements consentis. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du secteur associatif. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs bénévoles experts sont : le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et les actions de collecte de fonds ; et la transparence financière. Pour consulter le contenu détaillé de la Charte de déontologie : www.donenconfiance.org. Le public peut reconnaître les organisations labellisées via le label ci-contre.

